



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

1^{ère} séance plénière

Mardi 17 septembre 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Tijjani Muhammad-Bande. (Nigéria)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par la présidence de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir et l'honneur de déclarer ouverte la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à toutes les personnes présentes aujourd'hui en tant que Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je remercie tous les États Membres de la confiance qu'ils m'ont témoignée et les assure de mon attachement au respect de la déontologie du Bureau de

la présidence de l'Assemblée générale et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je remercie la Présidente sortante, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour sa brillante gestion et les efforts inlassables qu'elle a déployés à la tête de nos travaux pendant la soixante-treizième session. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général pour son leadership et son engagement en faveur de l'ONU et de ses idéaux.

Dans le cadre de ma préparation à ma prise de fonctions, j'ai eu des échanges avec toutes les délégations et je leur sais gré de leurs contributions en vue de mieux délimiter et approfondir la vision stratégique que j'ai énoncée, qui est notre vision à tous. Le moment est venu à présent de mettre en œuvre nos projets, pour lesquels je compte sur l'appui constant de l'Assemblée. Notre vision stratégique est axée sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de la pauvreté, l'objectif « Faim zéro », une éducation de qualité, l'action climatique et l'inclusion. En conséquence, avec le soutien et les conseils bienveillants de l'Assemblée générale, j'accorderai une attention particulière à la mise en œuvre effective des mandats existants et aux priorités suivantes, que j'ai présentées dans ma vision stratégique et au cours du dialogue que j'ai eu avec les États Membres avant mon élection.

En ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité, et notamment la prévention des conflits, je travaillerai en coordination avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour veiller à ce qu'une plus grande

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-28392(F)



Document adapté

Merci de recycler



attention soit accordée à la prévention plutôt qu'à la réaction aux conflits déclarés. Je plaiderai également en faveur de systèmes efficaces de détection et d'alerte rapides, ainsi que pour la médiation, la négociation et le règlement pacifique des conflits en cours. Je m'emploierai à encourager la coopération pour lutter contre les facteurs de conflit, tels que la pauvreté, l'exclusion et l'analphabétisme.

Deuxièmement, je vais me concentrer sur le renforcement des partenariats pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable, en particulier l'élimination de la pauvreté, l'objectif « Faim zéro » et une éducation de qualité. J'invite instamment tous les États Membres à partager, au cours de cette session, leurs expériences en matière d'élimination de la pauvreté, et notamment la manière dont l'amélioration des systèmes de protection sociale peut bénéficier aux personnes vulnérables qui sont les plus touchées par la pauvreté. Je demande à tous les membres d'axer leur réflexion sur la meilleure façon de renforcer le système des Nations Unies pour, grâce à l'échange de leurs connaissances sur les systèmes de production alimentaire durables, les pratiques agricoles résilientes, la disponibilité de machines agricoles à haut rendement et abordables, et le développement des capacités entrepreneuriales, faire en sorte que les plus vulnérables sortent de la pauvreté et soient libérés de la faim.

Troisièmement, une éducation de qualité est importante, et le fait qu'aucune nation ne peut se développer au-delà de sa capacité éducative, en particulier celle de ses enseignants, signifie que nous devons œuvrer pour que les États Membres puissent établir des partenariats pour la formation des enseignants et l'accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, entre autres. Dans certaines communautés, ce qu'il faut, c'est construire des écoles, alors que dans de nombreuses autres, l'accent doit être mis sur la sécurité des élèves. Nous devons trouver les moyens de répondre aux besoins éducatifs de tous.

Quatrièmement, les changements climatiques demeurent un problème clef pour le développement, et nous devons nous attaquer à leurs causes et à leurs répercussions. Les récentes situations d'urgence aux Bahamas, au Mozambique et dans la région du Sahel, entre autres, nous rappellent la nécessité urgente de renforcer l'action mondiale. Nous devons trouver un moyen d'intensifier cette action pour lutter contre les changements climatiques.

Cinquièmement, il est important de mettre l'accent sur l'inclusion, en commençant notamment ici au sein de l'Organisation. Nous devons continuer à faire en sorte que les droits et l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans le monde entier soient une priorité.

À l'évidence, nous devons forger des partenariats pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et travailler avec diligence pour trouver des moyens novateurs de combler les déficits de financement.

Dans une semaine, nos chefs d'État et de gouvernement se réuniront dans cette salle pour le débat général. En parallèle, ils participeront également au Sommet Action Climat, à la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, au Sommet sur les objectifs de développement durable, à la commémoration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, à la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et à l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Durant cette semaine, ils délibéreront sur des questions essentielles pour améliorer la vie de milliards de personnes à travers le monde et défendront des politiques visant à accentuer le développement. Les résultats des discussions de la semaine de haut niveau guideront nos travaux pendant le reste de la session.

Nous ne devons jamais oublier que le monde voit en l'ONU le seul moyen véritable de parvenir à la paix et à la sécurité, au développement durable et aux droits de la personne pour tous. En tant qu'organe délibérant le plus représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale doit redoubler d'efforts pour combler les lacunes et agir pour le bien commun des peuples que nous servons, en particulier au moment où nous nous préparons à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation, et dans le prolongement de la vision à long terme de ses fondateurs. Nous devons instaurer la confiance mutuelle, approfondir les partenariats et faire preuve d'empathie. C'est la seule façon de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons nous efforcer ensemble d'agir dans l'intérêt de tous.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, le Bureau de la présidence travaillera en étroite collaboration avec les présidences du Conseil de sécurité et du Conseil

économique et social, ainsi qu'avec le Secrétaire général, pour mieux garantir la concrétisation de nos objectifs communs. Bien que je sois conscient des demandes concurrentes dont les États Membres seront assaillis pendant cette période et même après, je continuerai de frapper à leurs portes et de compter sur leur appui pour faire de cette session de l'Assemblée générale une session productive et même agréable. C'est d'ailleurs ce que toutes les délégations m'ont assuré qu'elles feraient. Je suis donc certain que nous accomplirons beaucoup durant cette session.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi d'être présent ici, avec tous, pour l'ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de commencer par féliciter chaleureusement S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, du Nigéria, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. En tant que Représentant permanent du Nigéria ici à New York, M. Muhammad-Bande apporte à sa fonction des années d'expérience à l'ONU. Il apporte également un éclairage précieux sur certains des défis urgents en matière de paix et de sécurité, de droits de la personne et de développement durable auxquels cet organe est confronté, de la propagation de l'extrémisme violent à la crise climatique mondiale qui menace. Je salue les priorités qu'il a fixées en juin : la paix et la sécurité, l'élimination de la pauvreté, l'objectif « Faim zéro », une éducation de qualité, l'action climatique et l'inclusion, qui sont toutes au cœur du programme de développement durable. J'applaudis également l'accent qu'il entend placer sur les droits de la personne et la parité entre les sexes, en commençant ici même à l'ONU.

Nous avons une année chargée devant nous, à commencer par cinq sommets très importants sur l'action climatique, les objectifs de développement durable, le financement du développement, les soins de santé pour tous et les petits États insulaires en développement. Dans tous ces domaines, l'engagement multipartite sera essentiel. Je me félicite de l'attachement du Président aux partenariats ainsi que de sa détermination à renforcer les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

L'année prochaine, durant la soixante-quatorzième session, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de notre Organisation.

Le monde d'aujourd'hui évolue rapidement. Les défis qui se posent à nous sont mondiaux et de plus en plus interdépendants. Tandis que nous entrons dans une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et que nous appelons à un sentiment d'urgence renouvelé et à une ambition accrue en matière de changements climatiques, 2020 étant une année charnière, il nous appartient de convaincre l'opinion publique que l'ONU est une organisation pour tous et que le multilatéralisme offre de véritables solutions face aux défis mondiaux.

La population à travers le monde nourrit de grandes attentes à l'égard de notre Organisation, en particulier de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il est une chose qui me préoccupe particulièrement, et à laquelle le Président a fait référence en juin dernier au moment de son élection, c'est le manque de confiance entre les nations. La transparence, le dialogue et une meilleure compréhension sont indispensables pour faire reculer la méfiance. L'Assemblée générale est un forum à nul autre pareil et irremplaçable, où le monde peut se rassembler pour avancer sur les dossiers sensibles et importants. Il est absolument primordial que le monde dispose d'institutions et d'une architecture multilatérales fortes et efficaces, et que les relations internationales soient fondées sur le droit international.

Nous sommes et nous resterons une organisation intergouvernementale. Dans le même temps, nous avons besoin d'avoir une coopération plus intense avec d'autres organisations internationales et régionales – un multilatéralisme en réseau – ainsi que des contacts plus étroits avec les entreprises, la société civile et les autres parties prenantes – un multilatéralisme inclusif. Ce multilatéralisme en réseau et inclusif nous aidera à relever les défis de notre temps.

En cette ouverture de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de souhaiter à toutes les délégations une année chargée et fructueuse, tandis que nous travaillerons ensemble à la réalisation de nos objectifs communs de paix, de prospérité et de possibilités pour tous sur une planète en bonne santé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 141 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/74/327)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/74/327, qui contient une lettre du Secrétaire général adressée à la présidence de l'Assemblée générale, dans laquelle il informe l'Assemblée que trois États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières à l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations figurant dans le document A/74/327?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition de la présidence, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-quatorzième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Barbade, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Maurice, Népal, Saint-Marin et Uruguay.

Puis-je considérer que les États dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante du Honduras a demandé la parole.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en anglais*) : Le Honduras, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, reconnaît ce qui découle de la Charte des Nations Unies et des règles de l'Assemblée générale. Nous défendons l'égalité au sein de l'Assemblée et sommes pour que tous les États soient représentés à tous les niveaux afin de faire avancer nos objectifs. Nous respectons la règle de la rotation géographique équitable à la présidence de l'Assemblée générale, qui porte tout le poids du principe singulier de l'égalité de toutes les nations, grandes et petites.

Il importe de souligner qu'aucune nation, aussi petite soit-elle, ne doit être considérée comme ayant moins de valeur que les autres. Aucune nation ne devrait prétendre avoir plus de droits, comme celui d'occuper le même poste plus d'une fois alors que d'autres pays qui n'ont pas eu la même chance sont relégués indéfiniment sur une liste d'attente. La règle s'applique afin que toutes les régions aient la possibilité d'exercer cette fonction et que toutes les nations qui composent une région aient la même garantie de ne pas être exclues. Nous partons du principe que, dans cette Assemblée où tous ont les mêmes droits, aucun pays n'est au-dessus d'un autre. Tout ce qui va à l'encontre de ce qui précède constitue une violation de la Charte.

Le Honduras défend le droit de chaque État Membre d'être représenté et d'occuper des postes jusqu'aux plus hautes fonctions de l'Assemblée générale; de participer pleinement à ses commissions et organes sans faire l'objet d'un traitement préférentiel, partial ou préjudiciable; et d'avoir la garantie que les élections seront libres et transparentes. Tout le monde n'a peut-être pas conscience des effets de toutes les transgressions qui ont été faites à l'ordre fondé sur l'égalité. Mais ces transgressions ont fissuré le socle et la confiance sur lesquels repose l'Assemblée. Pourvu que nous agissions en pleine conscience, il n'est pas trop tard pour réparer nos torts et restaurer les valeurs qui ont conféré un but et une vision à cette assemblée des nations, et qui sont essentielles si nous sommes véritablement ici pour contribuer au progrès de l'humanité. Seul le respect de l'équité peut préfigurer la paix, l'harmonie et la compréhension au service de la cause supérieure qu'est la coexistence civilisée entre les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les pouvoirs des représentants doivent être remis au Bureau des affaires juridiques, tel qu'annoncé dans le *Journal des Nations Unies*.

Points 7 et 140 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

Plan des conférences

Lettre datée du 3 septembre 2019, adressée à la présidence de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences (A/74/340)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se pencher sur le document A/74/340, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 septembre 2019, adressée à la présidence de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences. Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions devront être organisées compte tenu des installations et

des services disponibles, cette autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires et les entités ci-après : le Tribunal d'appel des Nations Unies; le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit; le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale; le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale; le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; le Comité des relations avec le pays hôte; la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient; et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires et entités à se réunir pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 25.